



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination des politiques
publique et de l'appui territorial
Bureau de la coordination**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

**PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX OUEST CORNOUAILLE**

Le préfet du Finistère,
Officier de la Légion d'honneur,

- VU** le Code de l'environnement et notamment ses articles L212-3 à L212-11 et R212-26 à R212-48 (Livre II, Titre 1) ;
- VU** le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Loire Bretagne, approuvé par le préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne le 18 novembre 2015 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2009-1710 du 12 novembre 2009 fixant la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Pays bigouden-Cap Sizun
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2011-0503 du 7 avril 2011 modifiant l'appellation du SAGE Pays bigouden-Cap Sizun qui s'intitule désormais SAGE Ouest Cornouaille
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2016238-0001 du 25 août 2016 modifié renouvelant la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Ouest Cornouaille ;
- VU** la désignation de Monsieur le président de l'association des maires et présidents d'Etablissements publics de coopération intercommunale du Finistère du 23 octobre 2020;
- VU** La désignation du syndicat mixte du SAGE Ouest Cornouaille en date du 20 octobre 2020 ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Ouest Cornouaille pour tenir compte de ces nouvelles désignations,

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Finistère

ARRETE :

Article 1 : L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 25 août 2016 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Au 1^o), les mots :

« - Représentants des maires du Finistère

M. Michel CANEVET, Maire de PLONEOUR LANVERN
Mme Anne TINCQ, Conseillère municipale de PONT L'ABBE

M. Jean-René CARIOU, Conseiller municipal de ST JEAN TROLIMON
M. Christian COROLLER, Maire de PLONEIS
M. Benoît LAURIOU, Maire de PONT CROIX
M. Gérard YVE, Conseiller municipal de COMBRIT
M. Paul GUEGUEN, Maire de CONFORT MEILARS
Mme Nadine KERSAUDY, Maire de CLEDEN CAP SIZUN
Mme Nathalie POULARD, Adjointe au maire de PENMARC'H
M. Jean-Bernard YANNIC, 1^{er} adjoint au maire de PLOZEVET
Mme Christine ZAMUNER, Maire de LOCTUDY

- Syndicat mixte du SAGE Ouest Cornouaille

M. Yves KERISIT
M. Gabriel LE GUELLEC
M. Jean KERIVEL
M. Thierry MAVIC
M. Michel BUREL
M. Alain DECOURCHELLE »

sont remplacés par les mots :

« - Représentants des maires du Finistère

- Mme Nadine KERSAUDY, maire de Cleden-Cap-Sizun
- Mme Maryannick PICARD, adjointe au maire de Combrit
- M. Patrick LE DREAU, maire de Confort-Meilars
- Mme Christine ZAMUNER, maire de Loctudy
- Mme Jocelyne LE RHUN, adjointe au maire de Penmarc'h
- M. Christian COROLLER, maire de Ploneis
- Mme Sandra PEREIRA, adjointe au maire de Ploneour-Lanvern
- Mme Michèle LE GOFF, conseillère municipale de Plozevet
- M. Benoît LAURIOU, maire de Pont-Croix
- M. Eric LE GUEN, adjoint au maire de Pont-l'Abbé
- M. Jean-Edern AUBREE, maire de Saint-Jean-Trolimon

- Syndicat mixte du SAGE Ouest Cornouaille

- M. Eric JOUSSEAUME, président du syndicat mixte du SAGE OUEST Cornouaille
- M. Yves KERISIT, vice-président du syndicat mixte du SAGE OUEST Cornouaille
- M. Michel BUREL, vice-président du syndicat mixte du SAGE OUEST Cornouaille
- M. Christian LOUSSOUARN, vice-président du syndicat mixte du SAGE OUEST Cornouaille
- M. Ronan KERVAREC
- M. Emile BONIZEC »

Article 2 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Finistère et mis à disposition du public sur le site Internet www.gesteau.eaufrance.fr

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Finistère et le président de la Commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Ouest Cornouaille sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Quimper, le **27 OCT. 2020**

Le préfet,
pour le préfet, le secrétaire général
de la préfecture,


Christophe MARX